

UNIVALOM

Siège :
3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 3 mars 2020

Délibération 2020-08

OBJET : Compte Administratif 2019

Le 3 mars 2020 à 10h30, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente
Martine BONNEAU, Éric MELE, Guilaine DEBRAS, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Monique ROBORY-DEVAYE, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Laurent COLLIN, Dominique TRABAUD, Alain GARRIS, Guy LOPINTO, Daniel LE BLAY, Gilbert TAULANE représentants de la Commission Syndicale
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Membres suppléants :

Procurations :

Patrick LAFARGUE, représenté par Monique ROBORY-DEVAYE

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Patrick DULBECCO, Claudine MAURY, Michelle SALUCKI, Danièle PUGNAIRE, Michel VIANO, Evelyne FISCH représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Bernard ALFONSI représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Anne-Marie BOUSQUET, Richard RIBERO, représentants de la Commission Syndicale
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Martine BONNEAU est désigné(e) en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Nombre des Membres du
Conseil Syndical

Légal : 38
En exercice : 24
Présents : 13
Votants : 14
Procuration 1
Date de la convocation :
26 février 2020

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission pour affichage
aux communes membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20200303-2020-08-DE
Date de télétransmission : 09/03/2020
Date de réception préfecture : 09/03/2020

Le Compte Administratif de l'exercice 2019 fait apparaître les résultats suivants :

LIBELLES	COMPTE ADMINISTRATIF					
	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés (N-1)		2 212 893,78		3 654 722,32		5 867 616,10
Opérations de l'exercice	5 984 690,35	5 552 778,25	30 464 807,15	30 126 714,29	36 449 497,50	35 679 492,54
TOTAUX	5 984 690,35	7 765 672,03	30 464 807,15	33 781 436,61	36 449 497,50	41 547 108,64
Résultats de clôture		1 780 981,68		3 316 629,46		5 097 611,14
Restes à réaliser	1 678 189,34	187 500,00			1 678 189,34	187 500,00
TOTAUX CUMULES	7 662 879,69	7 953 172,03	30 464 807,15	33 781 436,61	38 127 686,84	41 734 608,64
RESULTATS DEFINITIFS		290 292,34		3 316 629,46		3 606 921,80

La présentation ci-avant du Compte Administratif de l'exercice 2019 du Syndicat fait apparaître un résultat excédentaire de la section d'exploitation de 3 316 629,46 €.

Le résultat de la section d'Investissement s'élève à + 1 780 981,68 €, auquel il convient d'ajouter des « Restes à Réaliser » de 1 678 189,34 € en dépenses et en recettes pour 187 500 €. Cela conduit à un résultat de clôture de la Section excédentaire de + 290 292,34 €.

Le solde d'exécution s'élève par conséquent à 3 606 921,80 € (excédent).

Le Conseil Syndical examine le Compte Administratif de l'exercice 2019.

Madame BALDEN quitte la salle pour le vote.

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité Syndical,
A, l'unanimité

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente


 Josette BALDEN
 

Accusé de réception en préfecture
 006-200046076-20200303-2020-08-DE
 Date de télétransmission : 09/03/2020
 Date de réception préfecture : 09/03/2020